



LE JOUR de la NUIT

L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE !

AU QUÉBEC



+ 800 000
lampadaires de rue



allumés chaque année
pendant plus de
4000 HEURES

L'ÉCLAIRAGE PRIVÉ PEUT CAUSER

+50%

de la pollution
lumineuse
d'une ville !

**300
KM**

et entraîner des
dômes lumineux
visibles de très loin

LA POLLUTION LUMINEUSE...

EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre
que les insecticides



TUE DES MILLIONS D'OISEAUX

80%

des oiseaux migrateurs
voyagent la nuit et l'éclairage
des bâtiments et des
structures entraîne des
collisions mortelles.

PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

jusqu'à 200 mètres
de profondeur

**AUGMENTE
CHAQUE ANNÉE**
en Amérique du Nord
et à travers le monde.

+10%



LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des DEL le
soir ou la nuit est avérée. Conséquences
possibles : risques accrus de cancer,
stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

PARTICIPEZ AU JOUR DE LA NUIT!

SAMEDI 10 OCTOBRE

Éteignez votre éclairage
extérieur à la maison et
aider à réduire la
pollution lumineuse et
ses nuisances.

ORGANISEZ DES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

Réunissons-nous le samedi 10 octobre 2026
pour célébrer la nuit! Balades nocturnes,
observations astronomiques, lecture de
contes, conférences... Inscrivez dès
aujourd'hui votre activité au jourdela nuit.fr

Profitez de
l'expérience pour
faire une analyse
de votre éclairage
et voir comment
vous pourriez
l'améliorer.



UNE NORME SUR L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Au Québec, la norme BNQ
4930-100 vise à encadrer
l'éclairage extérieur pour
réduire la pollution lumineuse.

POUR ALLER PLUS LOIN



certaines municipalités
adoptent des réglementations



avec extinction des enseignes et
éclairages commerciaux la nuit



pour réduire les nuisances et
améliorer la qualité de vie

